



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n° 133 du 15 novembre 2018

Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier

Décision n°2018-41 du 13 novembre 2018 portant délégation de signature pour la Direction des Opérations et de la Performance

Décision n° 2018-42 du 13 novembre 2018 portant délégation de signature pour les Directeurs de garde

Direction générale des finances publiques

Décisions du 6 novembre 2018 portant nomination des commissaires du Gouvernement adjoints pour siéger auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Occitanie

DECISION N° 2018-41 PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

VU le décret du 1^{er} février 2016 portant nomination de Monsieur Thomas LE LUDEC, en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (Hérault),

VU le contrat d'engagement en date du 01 septembre 2018 de Madame Christine CURIE en qualité d'Ingénieur hospitalier en chef de classe exceptionnelle exerçant à ce jour la fonction de Directrice Des Opérations et de la Performance du CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté du Centre National de Gestion des Directeurs portant nomination de Monsieur Laurent WILMANN-COURTEAU en date du 28 septembre 2015 en qualité de Directeur adjoint, chargé des finances et du Système d'Information au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté portant nomination de Madame Sylvie MARTY en date du 24 mai 2018 en qualité de Directrice adjointe au Directeur des finances et du Système d'Information au CHU de Montpellier (Hérault),

VU la décision du 7 février 2013 portant nomination de Monsieur Maxime VERT en qualité d'Attaché d'administration Hospitalière du CHU de Montpellier (Hérault),

CONSIDERANT l'organigramme de gouvernance en date du 01 septembre 2018.

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation permanente est donnée à Madame Christine CURIE, Directrice des Opérations et de la Performance, à l'effet de signer au nom du Directeur Général du CHU :

1.1- tous documents relatifs à la gestion de la direction des Opérations et de la Performance, à l'exception des tableaux d'avancement et des sanctions disciplinaires ;

1.2 - toutes correspondances internes et externes concernant la gestion de la direction des Opérations et de la Performance, à l'exclusion des courriers échangés avec le Président du Conseil de Surveillance, les autorités de tutelles, les élus locaux ou nationaux ;

Toutefois, les réponses urgentes sous forme électronique à des demandes de la Tutelle exprimées elle-mêmes sous forme électronique pourront être adressées directement au demandeur par la

directrice des Opérations et de la Performance, après avoir apprécié, sous sa responsabilité, l'opportunité d'une validation préalable par la Direction Générale, laquelle devra systématiquement être destinataire d'une copie des échanges intervenus.

1.3 - toutes décisions et tous documents relatifs aux engagements, liquidation des dépenses et liquidation des recettes au titre des comptes dont elle assure la gestion, et ce dans la limite des crédits approuvés.

1.4 - toutes décisions et tous documents relatifs à l'admission, au séjour et à la sortie des malades hospitalisés au CHU, y compris les hospitalisations sans consentement, les placements familiaux thérapeutiques, les conventions de stage pour patients dans un milieu ordinaire ou en institution médico-sociale, les conventions et contrats d'activités thérapeutiques et de psychothérapie, ainsi que les déclarations de naissance, de décès et les transports de corps.

ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Christine CURIE, délégation est donnée à Monsieur Laurent WILMANN-COURTEAU Directeur des finances et du Système d'Information, Madame Sylvie MARTY et Monsieur Maxime VERT, Adjoint au Directeur des finances et du Système d'Information, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de Madame Christine CURIE et au nom du Directeur Général, l'ensemble des documents, décisions et correspondances cités à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 - En tant que Directrice de garde pour l'ensemble du CHU, Madame Christine CURIE est également habilitée à signer, pendant la période de garde, tous documents nécessaires à la continuité du bon fonctionnement du service public hospitalier.

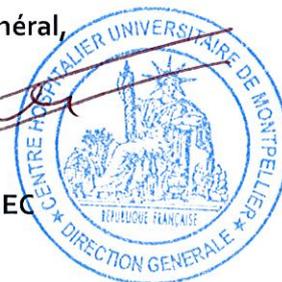
ARTICLE 4 – La présente décision sera notifiée aux personnes physiques qu'elle concerne et sera affichée sur des panneaux spécialement aménagés à cet effet pendant une durée de 2 mois.

ARTICLE 5 - La présente décision prend effet à partir de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Hérault. Elle annule et remplace la décision n°2018-14 du 06 juin 2018.

Fait à Montpellier, le 13 novembre 2018

Le Directeur Général,

Thomas LE LUDEC





DECISION N° 2018-42 PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 modifié par décret n°2010-259 du 11 mars 2010 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements publics de santé,

VU le décret du 1^{er} février 2016 portant nomination de Monsieur Thomas LE LUDEC, en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté de nomination de Monsieur Guillaume AMAUDRIC du CHAFFAUT en date du 10 avril 2017 en qualité de Directeur hors classe, et exerçant à ce jour les fonctions de Directeur Général Adjoint,

VU l'arrêté de nomination de Madame Emilie BARDE en date du 11 août 2015 en qualité de Directrice Adjointe (hors classe) au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté ministériel en date du 7 juillet 2005 portant nomination de Monsieur Jean-Paul BOUCHARD en qualité de Directeur Adjoint de 3^{ème} classe au CHU de Montpellier (Hérault),

VU le contrat d'engagement en date du 01 septembre 2018 de Madame Christine CURIE en qualité d'Ingénieur hospitalier en chef de classe exceptionnelle exerçant à ce jour la fonction de Directrice Des Opérations et de la Performance du CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté de nomination de Madame Julie DURAND en date du 15 septembre 2016 en qualité de Directrice Adjointe au CHU de Montpellier (Hérault),

VU la décision du 1^{er} février 2009 portant nomination de Madame Françoise ESTRIC en qualité de Directrice des Soins 1^{ère} classe au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté de nomination de Madame Brigitte FRANZI en date du 10 mai 2017, en qualité de directrice des soins hors classe au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté de nomination de Madame Katia GARCIA-LIDON en date du 09 janvier 2018, en qualité de Directrice des soins classe normale au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté ministériel en date du 16 septembre 2016 portant nomination de Madame Emmanuelle GARNIER en qualité de Directrice Adjointe (hors classe) au CHU de Montpellier (Hérault),

VU la décision portant nomination de Madame Maria HORVATH en date du 10 janvier 2014 en qualité de Directrice des Soins hors classe au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté de nomination de Madame Inès LE COLLONIER en date du 30 juin 2017, en qualité de Directrice Adjointe de classe normale au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté ministériel en date du 31 août 2007 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARCHAND en qualité de Directeur Adjoint hors classe au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté portant nomination de Madame Sylvie MARTY en date du 24 mai 2018 en qualité de Directrice adjointe (hors classe) au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté ministériel du 13 avril 2018, portant nomination de Madame Laëtitia MIRJOL en qualité de Directrice adjointe de classe normale au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté ministériel en date du 19 juin 2018 portant nomination de Monsieur Florian PETIT en qualité de Directeur Adjoint de classe normale au CHU de Montpellier (Hérault),

VU la décision portant nomination de Madame Marie-Hélène REQUENA-LAPARRA en date du 17 février 2014 en qualité de Directeur des Soins hors classe au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté ministériel en date du 26 mars 2007, portant nomination de Madame Alexandra ROUSSEL-HOSOTTE en qualité de Directrice Adjointe au CHU de Montpellier et à ce jour Directrice Adjointe hors classe au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté ministériel en date du 1^{er} juillet 2002 portant nomination de Monsieur le Docteur Josh RUBENOVITCH en qualité de praticien hospitalier au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté de nomination de Madame Virginie VALENTIN en date du 25 juillet 2016 en qualité de Directrice Adjointe (hors classe) au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté ministériel en date du 16 mai 2013 portant nomination de Monsieur Thierry VELEINE en qualité de Directeur Adjoint (hors classe) au CHU de Montpellier (Hérault),

VU la décision du 7 février 2013 portant nomination de Monsieur Maxime VERT en qualité d'Attaché d'administration Hospitalière au CHU de Montpellier (Hérault),

VU l'arrêté de nomination de Monsieur Laurent WILMANN-COURTEAU en date du 28 septembre 2015 en qualité de Directeur Adjoint (hors classe) au CHU de Montpellier (Hérault),

CONSIDERANT l'organigramme de gouvernance en date du 1 septembre 2018.

DECIDE

ARTICLE 1 - En tant que Directeurs de garde, les directeurs inscrits sur la liste en annexe sont habilités à signer, pendant la période de garde, tous documents nécessaires à la continuité du bon fonctionnement du service public hospitalier.

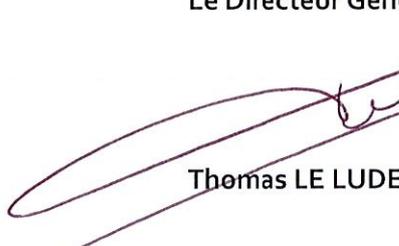
Cela inclut notamment toutes les décisions permettant l'hospitalisation sous contrainte de patients au sein du Pôle de psychiatrie.

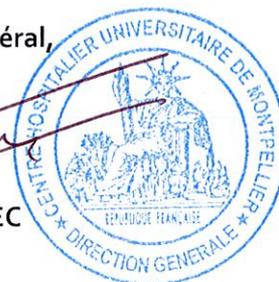
ARTICLE 2 – La présente décision sera notifiée aux personnes physiques qu'elle concerne et sera affichée sur des panneaux spécialement aménagés à cet effet.

ARTICLE 3 - La présente décision prend effet à partir de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Hérault. Elle abroge la décision n°2018-26 du 10 juillet 2018.

Fait à Montpellier, le 13 novembre 2018

Le Directeur Général,


Thomas LE LUDEC



ANNEXE

LISTE DES DIRECTEURS AMENES A FAIRE DES GARDES ADMINISTRATIVES

- AMAUDRIC du CHAFFAUT Guillaume
- BARDE Emilie
- BOUCHARD Jean-Paul
- CURIE Christine
- DURAND Julie
- ESTRIC Françoise
- FRANZI Brigitte
- GARCIA-LIDON Katia
- GARNIER Emmanuelle
- HORVATH Maria
- LE COLLONIER Inès
- MARCHAND Jean-Luc
- MARTY Sylvie
- MIRJOL Laëtitia
- PETIT Florian
- REQUENA-LAPARRA Marie-Hélène
- ROUSSEL-HOSOTTE Alexandra
- RUBENOVITCH Josh
- VALENTIN Virginie
- VELEINE Thierry
- VERT Maxime
- WILMANN-COURTEAU Laurent

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes
publics

DECISION

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 141-9 ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 décembre 2016 portant agrément de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

DECIDE

Article 1^{er}. - A compter de la date de signature de la présente décision, Monsieur Alain Citron, administrateur général des finances publiques affecté à la direction départementale des finances publiques de l'Hérault, est nommé commissaire du Gouvernement adjoint pour siéger auprès de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Occitanie.

Article 2. - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault et affichée dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Hérault.

Article 3. - Le Directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le **- 6 NOV. 2018**

Pour le Ministre et par délégation,



Nicolas VANNIEUWENHUYZE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes
publics

DECISION

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 141-9 ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 décembre 2016 portant agrément de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

DECIDE

Article 1^{er}. - A compter de la date de signature de la présente décision, Madame Hanny Hu, inspectrice principale des finances publiques affectée à la direction départementale des finances publiques de l'Hérault, est nommée commissaire du Gouvernement adjoint pour siéger auprès de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Occitanie.

Article 2. - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault et affichée dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Hérault.

Article 3. - Le Directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 6 NOV. 2018

Pour le Ministre et par délégation,



Nicolas VANNIEUWENHUYZE